

Informations de base

2026/2745(RSP)

RSP - Résolutions d'actualité

Objection formulée conformément à l'article 115, paragraphes 2 et 3, du règlement intérieur à la décision d'exécution de la Commission renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié NK603 × T25, consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829 /2003 du Parlement européen et du Conseil (D115002)

Subject

3.10.09.06 Agro-génétique, OGM
4.60.04.04 Sécurité alimentaire

En attente du débat/vote en plénière

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire	PIETIKÄINEN Sirpa (EPP) BORZAN Biljana (S&D) HÄUSLING Martin (Greens /EFA) HAZEKAMP Anja (The Left)	11/05/2026 11/05/2026 11/05/2026 11/05/2026
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Migration et affaires intérieures	BRUNNER Magnus	

Prévisions

08/07/2026

Vote en plénière prévu

Informations techniques

Référence de la procédure

2026/2745(RSP)

Type de procédure

RSP - Résolutions d'actualité

Sous-type de procédure

Résolution sur acte ou compétences d'exécution

Base juridique

Règlement du Parlement EP 115-p2-3

État de la procédure

En attente du débat/vote en plénière

Dossier de la commission

ENVI/10/05829

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution faisant objection à l'acte délégué		B10-0335/2026	01/07/2026	